



Assemblée générale

Distr. générale
21 septembre 2000

Original: français

Assemblée générale
Cinquante-cinquième session
Point 114 b) de l'ordre du jour
Questions relatives aux droits de l'homme,
y compris les divers moyens
de mieux assurer l'exercice effectif
des droits de l'homme
et des libertés fondamentales

Conseil de sécurité
Cinquante-cinquième année

Lettre datée du 18 septembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 7 septembre 2000 par la présidence de l'Union européenne au nom de l'Union européenne sur le Timor-Ouest (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre de point 114 b) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean-David **Levitte**

**Annexe à la lettre datée du 18 septembre 2000,
adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 7 septembre 2000
par la présidence de l'Union européenne,
au nom de l'Union européenne sur le Timor-Ouest**

L'Union européenne condamne avec la plus grande fermeté l'agression commise à l'encontre d'une équipe du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés le 6 septembre à Timor-Ouest qui a comme résultat la mort tragique de trois personnes du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Elle déplore l'insécurité actuelle du Timor-Ouest qui affecte aussi la sécurité du Timor-Est et oblige les Nations Unies à interrompre l'aide humanitaire aux réfugiés et à prendre des mesures de retrait des personnels internationaux et d'une partie des personnels locaux.

L'Union européenne demande instamment aux autorités indonésiennes d'arrêter et de juger les auteurs de cette agression, de mettre fin à l'action déstabilisatrice des milices et d'assurer la sécurité des réfugiés ainsi que celle du personnel humanitaire et du personnel international à Timor-Ouest afin que ces derniers puissent reprendre rapidement leurs activités.

L'Union européenne rappelle l'urgence d'un règlement dans les plus brefs délais de la question des réfugiés se trouvant à Timor-Ouest.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.
